

ITALIE



Assistants de langue française

Fiche-pays 2025-2026

IMPORTANT : Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances partenaires décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement votre sélection.

| | |
|--|---|
| Nombre de postes offerts | À titre indicatif, environ 80 postes sont proposés chaque année. |
| Critères d'éligibilité spécifiques à l'Italie | <ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : ressortissant d'un pays de l'Union européenne • Âge : entre 20 et 30 ans au au 31/12/2025 • Niveau de langue : B1 en italien • Statuts acceptés : étudiants, anciens assistants de langue, jeunes diplômés (voir ci-dessous) • Scolarité : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger) ➢ Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire (sauf dérogation, voir ci-dessous) • Niveau d'études et disciplines acceptées : avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum 2 années d'études supérieures dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Didactique des langues, FLE ➢ LLCE, LEA ➢ Lettres modernes, lettres classiques, philosophie ➢ Linguistique, sciences du langage ➢ Sciences de l'éducation, métiers de l'enseignement et de la formation ➢ Sciences humaines et sociales: droit, relations internationales, histoire, géographie, économie, sciences politiques, sociologie, ethnologie/anthropologie, etc. ➢ Arts et culture : Arts plastiques, arts du spectacle, théâtre, audiovisuel, musicologie/musique, histoire de l'art/archéologie, médiation culturelle, édition, cinéma, etc. ➢ Tourisme, hôtellerie ➢ Communication, journalisme <p>Dérogation : sont exemptés de justificatif de statut étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les candidats ayant été, ou étant actuellement assistants de langue française, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>) |



| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> les titulaires d'un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français dans l'une des disciplines ci-dessus, obtenu entre 2023 et 2025, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>) <p>Ces candidats devront également fournir un <u>justificatif de niveau de langue</u> (certification, attestation, relevé de notes de cours de niveau B1 et plus, preuve de séjour long en Italie ou région italophone), sauf si le candidat est/a été assistant en Italie (<i>dans le champ « diplôme / certificat » de la langue concernée dans la section « Formation »</i>).</p> |
| Villes ou régions d'affectation | <p>Voir carte. Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p> <p>Le français étant une langue enseignée dans un grand nombre d'établissements scolaires italiens, les postes disponibles peuvent se trouver sur tout le territoire et dans des villes de toutes tailles.</p> |
| Établissements | <p>Collèges, lycées, instituts techniques ou professionnels.</p> <p>Des interventions en primaire sont possibles en cas d'affectation dans un établissement regroupant école primaire et collège (<i>Istituto comprensivo</i>, élèves âgés de 6 à 13 ans).</p> |
| Calendrier | <p>Publication des résultats : France Éducation international informera les candidats de la suite donnée à leur candidature à partir de mai-juin 2025.</p> <p>Durée du contrat : 7 mois (1^{er} octobre 2025 – 30 avril 2026)</p> |
| Temps de travail et de congés | <p>12 heures par semaine. Congés selon le calendrier scolaire local.</p> |
| Rémunération et aides | <p>Rémunération mensuelle : 850€ nets. Il convient toutefois de prévoir une réserve d'argent de 2000€ environ pour les premiers mois.</p> <p>Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p> |
| Statut de l'assistant | <p>L'assistant a le statut de boursier du gouvernement italien. Octroyée par le ministère de l'Instruction, cette bourse n'est imposable ni en France ni en Italie.</p> |
| Couverture sociale | <p>Durant son contrat, l'assistant est couvert par une assurance maladie fournie par l'établissement d'affectation. L'assistant doit se renseigner à ce sujet dès sa prise de fonctions dans l'établissement scolaire.</p> <p>Il est recommandé de demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) et de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p> |
| Formation et accueil | <p>Un séminaire de formation organisé par le ministère de l'Instruction italien a lieu fin septembre / début octobre (en présentiel ou en visio-conférence).</p> <p>France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un <u>module de formation en ligne</u>, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+.</p> |
| Liens utiles | <p>Ambassade de France en Italie : https://it.ambafrance.org/</p> |



| | |
|---------------------------------------|---|
| | <p>Ministero dell'Istruzione (ministère de l'Instruction) : https://www.miur.gov.it/web/guest/assistenti-stranieri-in-italia</p> <p>INDIRE (opérateur du ministère de l'Instruction) : http://www.indire.it/progetto/assistenti-di-lingua/</p> <p>Réseaux sociaux du Service des assistants de langue et de la mobilité : </p> |
| Reconnaissance de l'expérience | <p>Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site de France Éducation international.</p> |
| Renouvellement de contrat | <p>Les assistants français en poste peuvent demander un renouvellement de contrat pour une nouvelle année. Au printemps, l'Institut français/Ambassade de France en Italie envoie aux assistants en poste un formulaire de demande de renouvellement, à compléter et à lui retourner. Ces demandes sont étudiées après la tenue de la commission de sélection franco-italienne car la priorité est accordée aux nouveaux candidats.</p> |
| Témoignages | <p>De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site Internet de France Éducation international.</p> |

Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le [Robot conversationnel](#) ne seront pas prioritaires.



Carte

Les régions sont classées en 3 groupes (voir encadré ci-dessous). Vous avez la possibilité d'indiquer 3 régions par ordre de préférence (1 seule par groupe).

Exemple :

Choix 1 : Liguria

Choix 2 : Toscana

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « Indifférent ».
- À titre informatif, la répartition du nombre de postes par région en 2024-2025 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

| Groupe A | Groupe B | Groupe C | |
|--------------------|--------------|---------------------------|-------------------|
| Campania (8) | Calabria (4) | Abruzzo (2) | Sicilia (5) |
| Emilia-Romagna (8) | Liguria (2) | Basilicata (1) | Trentino (0) |
| Lazio (7) | Marche (1) | Friuli Venezia Giulia (1) | Valle d'Aosta*(3) |
| Lombardia (8) | Puglia (7) | Molise (1) | Veneto (6) |
| Toscana (6) | Sardegna (2) | Piemonte (7) | |
| | Umbria (1) | | |

* La 'Valle d'Aosta' est une région bilingue italien-français à statut autonome.

